

Un succès pour la 1ère édition des "Rendez-vous du Numérique"



Un succès pour la 1ère édition des "Rendez-vous du Numérique"

La CCI du Gers et les Communautés de Communes unissent leurs forces pour aider les entreprises à se développer avec le numérique.

Le « Cybermois » a été l'occasion pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers de déployer, en partenariat avec 13 communautés de communes gersoises, un dispositif d'accompagnement numérique au plus près des entreprises gersoises.

Grâce à ce dispositif, 51 entreprises gersoises ont pu bénéficier de conseils personnalisés dispensés par les expertes numériques de la CCI. Ces rendez-vous individuels, organisés dans 13 communes du département, ont permis d'aborder un large éventail de thématiques : de la création de site internet à la cybersécurité en passant par les réseaux sociaux.

Ce succès est le fruit d'un partenariat étroit entre la CCI du Gers et les Communautés de Communes. En mobilisant les professionnels de leur territoire et en mettant à disposition leurs locaux, les collectivités ont démontré leur engagement en faveur du développement économique local et de l'innovation.

« La satisfaction est au rendez-vous pour cette première édition. Les retours des entreprises sont très positifs, ce qui démontre leur besoin de se faire accompagner dans le numérique pour être plus performant et gagner en visibilité. Cela nous encourage à renouveler l'opération en 2025 », déclare Kyriaki Panagiotaki, Conseillère Numérique et Cheffe de Projet à la CCI du Gers.

Les entreprises gersoises ont montré une réelle volonté de se doter d'outils numériques performants pour gagner en compétitivité. Les thèmes abordés lors des permanences témoignent de cette dynamique : stratégie digitale, site internet, référencement, réseaux sociaux, Intelligence Artificielle, cybersécurité...

Afin de continuer à accompagner les entreprises dans le numérique sur tout le Gers, la CCI proposera de nouvelles permanences à l'automne 2025, en partenariat avec les communautés de communes.

